



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 20077

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que par le passé, le bureau de poste de Vigy desservait les communes de la rive droite de la Moselle. L'agence postale d'Ennery a été ensuite créée comme annexe du bureau de Vigy. Par la suite, l'agence d'Ennery a été érigée en bureau indépendant ce qui a facilité l'expédition pour le courrier de toutes les entreprises. Mais il avait été réaffirmé qu'en tant que chef-lieu de canton, Vigy restait le centre principal. Or, il semble que dorénavant tout le courrier distribué par Vigy transite par Ennery. De ce fait, les horaires des distributions effectuées par Vigy (Malroy, Charly-Oradour...) sont décalés. Dans la logique du respect de la parole donnée, elle souhaiterait savoir s'il serait possible que le bureau de poste de Vigy reçoive directement son courrier comme c'était le cas auparavant.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan de La Poste, signé le 25 juin dernier au terme d'une large consultation, précise les orientations stratégiques de l'entreprise publique et de ses filiales et fixe le cadre de ses relations avec l'Etat, pour la période allant de 1998 à 2001. Il réaffirme et conforte les missions de service public confiées à l'exploitant et définit les axes de développement de l'entreprise dans ses différentes activités, en soulignant notamment l'importance de l'investissement dans les nouvelles technologies. Il fixe par ailleurs les conditions de la modernisation du réseau postal pour tenir compte des évolutions démographiques, sociales et économiques. C'est dans cet esprit que le département de la Moselle vient de réorganiser son réseau de transport du courrier à compter du 15 septembre 1998. Cette mesure a pour objectif de simplifier et de fiabiliser les processus de traitement du courrier et permet pour la majorité des bureaux distributeurs du département d'améliorer les délais de livraison ainsi que les prestations offertes à la clientèle. La mise en place de cette nouvelle organisation a conduit à décaler légèrement l'arrivée du courrier à Vigy. Elle n'a eu, d'autre part, qu'une incidence minime sur la distribution du courrier destiné aux habitants des communes de Malroy et de Charly-Oradour, lesquels avaient vu d'ailleurs leur desserte très sensiblement avancée après la réorganisation effectuée au bureau de Vigy le 8 septembre 1997.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20077

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5496

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7074